



Comité national de la Biodiversité

Comité national de la biodiversité du 14 mars 2024

Procès-verbal

La onzième réunion plénière de la seconde mandature du Comité national de la biodiversité (CNB) s'est tenue le 14 mars 2024 sous la présidence de M. Hervé BERVILLE, secrétaire d'Etat chargé de la mer et de la biodiversité, président du Comité national de la biodiversité et en présence de M. Bertrand GALTIER, vice-président. Elle a réuni 67 membres (titulaires et suppléants) de l'instance.

1. Intervention de M. BERVILLE, secrétaire d'Etat chargé de la mer et de la biodiversité, président du Comité national de la biodiversité

Hervé BERVILLE prie les membres du CNB de l'excuser de son retard et les remercie de leur présence. Il remercie également le Vice-Président, Bertrand GALTIER d'avoir réuni le Bureau et mobilisé les membres du CNB. Il a souhaité réunir les membres du CNB pour trois raisons principales.

Premièrement, dans cette période où il est difficile de dégager un consensus, il croit en la vertu des instances. Il a d'ailleurs réinstallé le Conseil national de la mer et des littoraux (CNML) dès son arrivée, pour enrichir la Stratégie nationale de la mer et du littoral (SNML) des recommandations formulées par les acteurs. De la même manière que le CNML est considéré comme un parlement de la mer, le CNB s'apparente à un parlement de la biodiversité, chargé de mettre en œuvre des éléments pour faire face aux trois crises environnementales (changement climatique, perte de biodiversité, pollutions). En matière de restauration de la biodiversité et de la nature, de solutions fondées sur la nature et de territorialisation des politiques de biodiversité, l'Etat doit être au rendez-vous des échéances et adopter une méthode de transition juste, qui considère les enjeux dans le bon ordre, avec bon sens. Ce n'est pas une écologie à la Pyrrhus, qui consisterait à lâcher la proie pour l'ombre. Il est important de réunir les acteurs et territoires pour travailler ensemble au respect des échéances.

Deuxièmement, les outils sont d'ores et déjà disponibles. Pour avoir assisté à l'Assemblée des Nations Unies pour l'Environnement à Nairobi, Hervé BERVILLE constate que la France est le seul pays à s'être doté d'une SNB d'une telle qualité. 2024 sera l'année de sa mise en œuvre, en alignement avec les régions, les départements, les intercommunalités et les acteurs économiques locaux.

Troisièmement, les concitoyens ont pleinement conscience que la France ne pourra atteindre ses objectifs climatiques sans mener une action résolue en faveur de la restauration de la biodiversité. Celle-ci est l'un des piliers de l'économie et un élément indispensable de la souveraineté. Cette notion de souveraineté sous-entend la préservation de la capacité à produire, ainsi que la résilience. Les atlas de la biodiversité communale contribueront à l'atteinte des objectifs locaux.

En définitive, l'époque est vraisemblablement marquée par une forme de désespoir, sinon de fatigue vis-à-vis de défis effrayants (pouvoir d'achat, climat, pollutions, guerre, biodiversité...). La SNB vise à engager des actions irréversibles qui mobilisent le plus grand nombre d'acteurs, pour répondre aux trois crises précitées. Hervé BERVILLE déclare avoir toute confiance envers le CNB pour mener à bien cette tâche. Attaché à la notion de redevabilité, il assure les acteurs de sa détermination à tenir les engagements et organiser des rendez-vous avec le CNB pour faire le point sur l'avancée de la feuille de route. Les injonctions peuvent parfois se révéler contradictoires, mais, à travers la planification écologique, la SNB et le CNB, la France dispose d'une vision, d'un plan et d'acteurs mobilisés vers l'atteinte des objectifs.

2. Echanges avec les membres

Sandrine BELIER (Humanité et biodiversité) se félicite du maintien d'un Secrétaire d'Etat à la Biodiversité, qu'elle remercie d'ailleurs de sa présence. Celui-ci s'est vu confier un portefeuille élargi. Il sera sans doute confronté à de nombreuses injonctions contradictoires. Les membres du CNB comptent sur lui pour gagner les arbitrages plutôt en faveur de la biodiversité. Cette instance sera son meilleur allié. Il serait intéressant de saisir le CNB sur toutes les politiques publiques ayant un impact sur la biodiversité. Au sujet de la redevabilité, le CNB a rendu un avis très argumenté sur le plan Ecophyto. Au regard des dernières annonces gouvernementales, il conviendrait que le Gouvernement se retourne vers le CNB pour expliquer ses décisions. Enfin, Sandrine BELIER s'inquiète de la remise en cause du Fonds vert et de la réduction de 55 millions d'euros du budget du programme 113.

Valérie NOUVEL (Assemblée des départements de France) remercie à son tour M. BERVILLE de sa présence. Le CNB s'apparente à un comité de gestion des espaces naturels sensibles, dont la mission consiste à construire une préservation de la biodiversité respectueuse des usages. Attachés au fonctionnement du CNB, les départements entendent s'appuyer sur deux éléments : le lien entre les territoires ultramarins (qui concentrent 80 % de la biodiversité) et la Métropole, et la territorialisation. Il est souhaitable de présenter un premier bilan des actions utiles à la mise en œuvre de la SNB et de s'emparer de la question du trait de côte.

Pascale JOANNOT (représentante de la Nouvelle-Calédonie) remercie le Ministre de son écoute. Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, les provinces et communes travaillent ensemble à une meilleure gestion de cette terre d'endémisme. La Nouvelle-Calédonie s'apprête à célébrer le dixième anniversaire du Parc de la Mer de Corail, en écho à l'année des océans. Elle souhaiterait participer à l'événement sur les grands fonds, pour avoir joué à un rôle pionnier en la matière.

Pascal FEREY (Chambres d'agriculture de France) remercie Hervé BERVILLE de sa présence et de son engagement à organiser des rendez-vous fréquents. Il l'invite à se saisir des inquiétudes exprimées par les agriculteurs au sujet de la Tourbière de Bauppte. De nombreux agriculteurs se trouvent dans l'impossibilité de transmettre leur ferme en raison des contraintes environnementales et réglementaires. Pascal FEREY plaide pour la mise en place

de paiements pour services environnementaux (PSE) qui permettent une reconnaissance de la production nette, et de redonner de la fierté aux agriculteurs qui s'adaptent. Le statut de la haie, les prairies permanentes et les zones humides sont des sujets d'achoppement. Enfin, Pascal FERREY alerte sur la dimension punitive de la fiscalité foncière et préconise d'élaborer des indicateurs.

Sylvie GUSTAVE-DIT-DUFLO (Région Guadeloupe) se félicite de la participation du Ministre et se tiendra à ses côtés pour la réussite de la SNB. L'OFB traverse une crise sans précédent. Un projet de loi a été déposé au Sénat pour l'éliminer. Chaque année, l'OFB contrôle 0,75 % des exploitations agricoles. La police de l'environnement est assurée par 2 000 agents seulement. Il ne faut pas revenir sur les avancées environnementales qui font la fierté de la France et de ses citoyens, et ne jamais décorréliser les questions environnementales des sujets sanitaires. L'OFB est le bras opérationnel sur lequel le Ministre peut s'appuyer pour mettre en application les mesures de la SNB. Il attend de sa part un fort soutien. Le désarmement de la police de l'environnement est une ligne rouge à ne pas franchir. Enfin, la territorialisation doit être développée dans les territoires ultramarins, avec les régions et les ARB.

Hervé BERVILLE note que la territorialisation est le pilier de l'atteinte des objectifs et de leur « ultra-mariniisation ». La biodiversité figure au cœur des sujets économiques et climatiques. Sans être dans une période d'austérité, la France doit maîtriser ses budgets, en tenant compte du contexte macroéconomique mondial. Hervé BERVILLE défendra au maximum le budget de la biodiversité pour mener à bien la transition écologique et la préservation de la qualité de vie. Les départements ont leur rôle à jouer, de par leur rapidité d'exécution et leur capacité à financer des actions. Hervé BERVILLE tient à déployer la SNB en lien avec les ARB. La planification écologique doit être synchronisée avec la planification des régions, le ZAN, la SNB et la SNML.

Le parc de la Mer de Corail est une initiative exemplaire, susceptible d'entraîner les autres pays. Dans le cadre de France 2030, le pays finance l'exploration des grands fonds marins afin de mieux les protéger. La France est le seul pays à plaider l'interdiction de l'exploitation minière des fonds marins. La Nouvelle-Calédonie pourra relayer ce moratoire.

Au sujet de la Tourbière de Baupré, le dialogue est indispensable. L'élevage et la biodiversité ne sont pas contradictoires. Les PSE s'inscrivent dans la préservation de la biodiversité. Le plan Eau contient déjà plusieurs mesures au titre de la transition écologique. Hervé BERVILLE entend bien se saisir de l'adaptation des PSE pour organiser le passage à l'échelle. Le maintien de fermes familiales est très important. S'agissant des haies, il faut des dispositions claires.

Hervé BERVILLE assure Sylvie GUSTAVE-DIT-DUFLO de son soutien à l'OFB. Il la remercie d'avoir tenu le cap dans la tempête que cet acteur central a traversé. Il faudra engager une discussion sur la police environnementale, sans aller jusqu'à la désarmer. Les difficultés du monde agricole ne sont pas liées à l'OFB, mais à des sujets de revenus et de reconnaissance de leur travail. Le lancement, par le Sénat, d'une mission d'évaluation de l'OFB relève d'une bonne hygiène démocratique et organisationnelle, et n'a pas pour objectif de supprimer cette institution.

Sylvie GILLET (Association Orée) remercie le Ministre de ses propos engageants. Les acteurs économiques ont compris la nécessité de s'investir pour la biodiversité, puisque 50 % du PNB mondial dépend de la bonne santé des écosystèmes. Pour mobiliser davantage d'entreprises, il faut guider, accompagner et soutenir les acteurs par des politiques publiques cohérentes, en s'appuyant sur le programme « Entreprises engagées pour la nature », la plate-forme de l'Initiative française pour les Entreprises et la Biodiversité et le Roquelauré « Entreprises et Biodiversité ». Il importe de soutenir ces dispositifs pour transformer les modèles économiques, lorsqu'ils sont bons pour la biodiversité.

Isabelle LAUDON (WWF) salue l'enthousiasme du Ministre, auquel elle veut croire, même si le moral n'est pas très bon. Après avoir travaillé deux ans à l'élaboration de la SNB, elle constate un recul de dix ans en matière d'agriculture, d'eau, de biodiversité et, plus

généralement, sur le récit du niveau de priorité accordé à l'environnement. Plus l'on attendra, plus les mesures seront difficiles à engager. Si la PAC avait été révisée en 2013, les agriculteurs auraient passé un meilleur été 2022. Le raboutage des budgets (SNB, Fonds vert, plan Eau) laisse entendre que ces derniers peuvent être remis en cause à la moindre crise. D'après la BCE, 75 % des entreprises et des prêts bancaires sont fortement dépendants de la biodiversité. Les investissements d'aujourd'hui constituent une assurance-vie. Une mission d'inspection devrait être menée pour identifier les subventions dommageables à la biodiversité, et élaborer un plan de réorientation pour 2024. En outre, le renoncement à la hausse des redevances met en péril le plan Eau. Isabelle LAUDON sollicite également des précisions sur les coupes budgétaires de la SNB. Elle sait l'attachement de Hervé BERVILLE à la protection des Tortues Luths en Guyane et la lutte contre la pêche illégale, et appelle de ses vœux un plan de reconstitution du Thon albacore et une limitation des dispositifs de concentration de poissons.

Michel DELMAS (Réserves naturelles de France) souligne que la SNAP comporte un objectif de 10 % de zones de protection forte. Avec moins de 2 % de ZPF, la France est loin du compte. Il fait confiance à Hervé BERVILLE pour poursuivre l'atteinte des objectifs. Il l'invite à prendre connaissance du livret « Agriculture et biodiversité, un destin commun », ainsi qu'à ouvrir le dialogue avec l'ensemble des parties prenantes.

Guillaume SAINTENY (Personnalité qualifiée) assure Hervé BERVILLE de la volonté du CNB d'aider le Gouvernement dans sa tâche en faveur de la biodiversité. La situation budgétaire est favorable pour diminuer les subventions publiques dommageables à l'environnement. Il convient également d'intégrer l'environnement dans les autres politiques publiques. Par ailleurs, Guillaume SAINTENY s'inquiète de l'application hétérogène du ZAN. En Ile-de-France, la diminution des surfaces agricoles va à l'encontre des circuits courts. Il préconise que la France porte la question du littoral lors de l'UNOC de 2025. Au préalable, il faudrait ratifier le protocole offshore de la Convention de Barcelone et le protocole de gestion intégrée des zones côtières de la Convention de Nairobi. Enfin, les mesures de protection nationale ne doivent pas être dissociées des mesures de protection internationales.

Cédric MARTEAU (LPO) remercie le Ministre. Les acteurs représentés au CNB sont toujours parvenus à rédiger des avis de compromis. La crise ne fait que commencer. Or, les avis démocratiques rendus par les différentes instances ont volé en éclats. La déréglementation en cours constitue une vraie régression. Cependant, Cédric MARTEAU se félicite de la réaffirmation de la SNB. Que reste-t-il du plan Ecophyto et du pacte en faveur de la haie ? Le prochain rempart sera le ZAN. L'OFB n'est pas le problème de l'agriculture et les mesures environnementales ne sont pas le problème de l'agriculture. Si l'on oppose les acteurs, il sera difficile de faire Nation. Cédric MARTEAU demande donc au Ministre de veiller à rapprocher les acteurs.

Pascale BOYER (Association nationale des élus de montagne) remercie Hervé BERVILLE de sa présence. La montagne représente un tiers du territoire métropolitain. Également présente dans les DROM, elle constitue un réservoir de biodiversité (notamment grâce à l'agropastoralisme) et un puits de carbone naturel. En matière d'entretien des cours d'eau, il faut entretenir le dialogue avec les élus locaux pour trouver un équilibre avec la préservation de la biodiversité. S'agissant des vergers, une concertation avec le monde agricole est enfin indispensable pour rechercher des solutions alternatives à l'usage de produits phytosanitaires, notamment dans les zones Natura 2000.

Hervé BERVILLE remercie les membres de leurs questions. Il se déclare partant pour une saison 2 du Roquelauré « Entreprises et Biodiversité », qui implique aussi bien les TPE/PME que les grands groupes. En matière de biodiversité, il n'y a pas de recul majeur. De 2007 à 2017, la France a pris des mesures, mais sans y consacrer les budgets nécessaires et sans les appliquer. En 2019, le gouvernement s'est vu reprocher de ne pas en avoir fait assez en matière d'écologie. Désormais, il en ferait trop, ou avancerait trop rapidement. L'on ne peut donc parler de recul. En revanche, il est possible de procéder différemment en termes de

mise en œuvre, de concertation et de recherche d'alternatives. Par exemple, les jeunes agriculteurs veulent s'inscrire dans la transition écologique, mais la réglementation sur les haies leur paraît incompréhensible. Le Gouvernement maintient ses ambitions, mais il faut avoir la lucidité de reconnaître que la méthode n'est pas la bonne et que l'empilement des lois n'est pas une source d'efficacité. En outre, le budget passe de 270 millions d'euros en 2023 à 570 millions d'euros, parallèlement à une hausse des ETP, et ce, après dix années de glaciation budgétaire. Des fonds ont également été alloués au Fonds vert pour accompagner un plus grand nombre d'acteurs dans les territoires. Le Gouvernement tient à aller au bout du financement du plan Eau tout en élargissant le cercle des financeurs. C'est en protégeant la qualité des eaux que l'on garantira une agriculture durable, qui permettra à des jeunes de s'installer dans un contexte de changement climatique.

Hervé BERVILLE ajoute que l'exercice de planification écologique n'est aucunement remis en cause. Au contraire, il se poursuit. Une première copie des ZPF sera rendue en juin. Ensuite, les cartes seront diffusées dans les conseils maritimes de façade. Comme convenu, les ZPF seront finalisées en décembre. Les engagements et le calendrier sont tenus. Il en va de même au niveau terrestre.

Quant à la conciliation entre mesures nationales et internationales, la France a augmenté de 170 % la taille de la réserve naturelle des Sept-Îles. Elle s'est donnée pour objectif de concevoir des zones de mouillage léger pour préserver 100 % des Herbiers de Posidonies. Ces initiatives sont également portées à l'international. Il faudra être en mesure de présenter des résultats sur les ZPF lors de l'UNOC. Les sujets relatifs au littoral seront également évoqués lors du Sommet des villes du littoral organisé par la Ville de Nice.

Entre les ambitions portées dans la planification écologique et les actions mises en œuvre sur le terrain, le Gouvernement est convaincu de la nécessité de ces différentes mesures pour les concitoyens, pour l'environnement, pour les agriculteurs et pour les pêcheurs. Le CNB et les autres instances sont enfin utiles pour examiner de manière objective comment améliorer les dispositifs, les adapter aux territoires et tenir les engagements, en écoutant l'ensemble des parties prenantes.

La séance est levée.